

A V I S C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E

Lundi 4 septembre 2023 à 17 h 30

à la salle des fêtes de Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne

Ordre de jour :

Urbanisme

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – APPROBATION DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS POUR LA REALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE AU LIEU-DIT LES POIZAS SUR LA COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHER

Affaires diverses

Le Président



Communauté de Communes
Val de Cher-Controis
71 rue des
Entrepreneurs
41700 CONTROIS EN SOLOGNE